



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi  
et de la politique sociale**

***Table des matières***

	<i>Page</i>
I. Emploi et protection sociale dans le secteur informel .....	2
II. Stratégie et activités de l'OIT concernant les problèmes sociaux et d'emploi en situation de crise .....	7
III. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» .....	11



1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie le 21 mars 2000 sous la présidence de M. Simanjuntak (gouvernement, Indonésie). Le vice-président employeur était M. Niles et le vice-président travailleur M. Ito.
2. La commission était saisie de l'ordre du jour suivant:
  1. Emploi et protection sociale dans le secteur informel.
  2. Stratégie et activités de l'OIT concernant les problèmes sociaux et d'emploi en situation de crise.
  3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et autres initiatives.
  4. Relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods.
  5. Autres questions.
3. Faute de temps, la commission n'a pu examiner les deux dernières questions inscrites à son ordre du jour.
4. La représentante du gouvernement des Pays-Bas, parlant au nom des gouvernements des PIEM, a rappelé qu'à sa précédente réunion, en novembre 1999, la commission a discuté de son fonctionnement. A cette occasion, l'attention a notamment été appelée sur l'absence de possibilités d'engagement et d'interaction. En conséquence, les réunions commencent souvent tard et les participants sont parfois peu nombreux, bien que la commission ait beaucoup d'importance et que son travail soit au cœur du mandat de l'OIT. La commission devrait être un lieu de débat, de partage des connaissances, de discussion sur les politiques à suivre. L'oratrice a indiqué qu'elle s'attendait à ce que le Bureau présente un document proposant des améliorations dans ce domaine. Plus concrètement, il faudrait que, pour les discussions, les modalités soient plus souples, que les gouvernements aient plus d'influence sur la fixation de l'ordre du jour et que plus de temps soit alloué aux réunions de la commission. L'oratrice a demandé que cette question soit examinée au titre du point 5 de l'ordre du jour («Autres questions»).
5. Le vice-président travailleur a indiqué que l'importance de cette proposition exige qu'elle soit examinée dans un premier temps au sein du groupe des travailleurs et a donc demandé que la discussion soit reportée à une future réunion.
6. Le vice-président employeur a déclaré approuver l'idée de discuter de cette question au titre du point 5 de l'ordre du jour. Il a aussi déclaré approuver en général les observations de la représentante du gouvernement des Pays-Bas tout en ayant cependant des réserves au sujet de la participation plus active des gouvernements à la fixation des ordres du jour des réunions de la commission.
7. Un représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a informé la commission du suivi de la récente proposition d'organiser des ateliers virtuels sur Internet entre les sessions du Conseil d'administration. Le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs se sont inquiétés de la manière de synthétiser leurs positions respectives. En conséquence, le lancement du débat virtuel prévu pour janvier 2000 a été annulé. Néanmoins, les membres de la commission sont invités à participer au lancement d'une conférence virtuelle sur le prochain rapport sur l'emploi dans le monde qui traitera

de l'impact des technologies de l'information et de la communication sur l'emploi<sup>1</sup>. Ils sont aussi invités à proposer de nouvelles améliorations pour les futures réunions de la commission.

8. Le vice-président travailleur a souligné que la question devra faire l'objet d'un document préparatoire afin de pouvoir être examinée avec soin avant toute discussion. Il a indiqué avoir rencontré des problèmes techniques lorsqu'il a essayé de participer aux ateliers virtuels et a demandé au Bureau de veiller à ce que ces problèmes soient réglés.

## I. Emploi et protection sociale dans le secteur informel

9. Un représentant du Directeur général (M. Brú, chef de l'Unité de l'évaluation, Bureau de programmation et de gestion) a présenté le premier document du Bureau<sup>2</sup>. Il a indiqué que l'évaluation avait eu principalement pour objet de faire le bilan des activités que le BIT a consacrées au secteur informel au cours des dix dernières années. Une liste complète des documents qui ont été consultés à cette occasion (travaux de recherche publiés, avis concernant les politiques à suivre, rapports de la coopération technique) figure à l'annexe du document. La période couverte est comprise entre deux rapports, qui ont fait date, du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, à savoir *Le dilemme du secteur non structuré*, en 1991, et *Un travail décent*, en 1999. L'orateur a souligné que les travaux du BIT ont permis de réfuter trois idées reçues, à savoir que tous les travailleurs du secteur informel sont pauvres, que ce secteur est désorganisé et non structuré et que les activités qui s'y pratiquent sont illégales. Il a ensuite cité huit domaines techniques et domaines d'action dans lesquels la contribution du Bureau a été particulièrement importante et a conclu son intervention en décrivant certains des défis que devront relever les différents programmes focaux qui consacreront des activités au secteur informel.
10. Une représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Capt, chef de l'Unité du secteur informel, Programme focal sur l'investissement dans les connaissances, les compétences et l'employabilité) a présenté le deuxième document du Bureau<sup>3</sup>. Elle a souligné que le secteur informel est très hétérogène et que l'un des rares points communs est que les travailleurs de ce secteur sont souvent dépourvus de toute protection sociale. Aujourd'hui, le secteur informel est toujours une source d'emplois très importante dans les pays en développement et de plus en plus importante dans les économies en transition. En outre, un secteur informel urbain a fait son apparition dans beaucoup de pays industrialisés. Les programmes d'ajustement structurel et la mondialisation ont accru l'importance du secteur informel; selon les estimations, on lui doit 60 pour cent des emplois qui se créent en Amérique latine. Les femmes sont particulièrement nombreuses dans ce secteur. L'oratrice a ensuite évoqué les nouveaux défis que devront relever différents programmes focaux pour promouvoir le travail décent dans le secteur informel. Ce secteur pourrait être un thème de discussion à la 90<sup>e</sup> session (2002) de la Conférence internationale du Travail ou faire l'objet d'une conférence internationale séparée, organisée pour marquer le trentième anniversaire de la mission du BIT au Kenya qui a introduit la notion de «secteur informel» dans l'analyse du marché du travail et de l'emploi.

<sup>1</sup> <http://www.virtualwer.org/werfrahp.htm>.

<sup>2</sup> Emploi et protection sociale dans le secteur informel. Activités de l'OIT concernant le secteur informel urbain: évaluation thématique (GB.277/ESP/1/1).

<sup>3</sup> Emploi et protection sociale dans le secteur informel. L'emploi dans le secteur informel: enjeux et action future (GB.277/ESP/1/2).

11. Le vice-président employeur a jugé que les documents du Bureau traduisent une ambivalence au sujet des avantages et des inconvénients du secteur informel. La distinction entre ce secteur et l'économie «moderne» ne tient pas si l'on considère, par exemple, qu'Internet est en train de donner le jour à un nouveau segment, très moderne, à l'intérieur du secteur informel. Si ce secteur s'est développé c'est en partie à cause d'une réglementation excessive: chercher à lui imposer celle-ci risquerait donc d'aggraver le chômage. Cela pénaliserait notamment ceux qui ont réussi à échapper à une extrême pauvreté en trouvant leur place dans le secteur informel. Il ne faut pas confondre illégalité et criminalité; si les employeurs du secteur informel sont souvent forcés d'opérer dans l'illégalité c'est parce qu'il leur coûterait trop cher de respecter une réglementation excessive, mais il n'y a pas d'intention délictueuse de leur part. Il est clair qu'il faut approfondir et élargir les analyses dans ce domaine.
12. Le vice-président travailleur a jugé que la discussion vient à point nommé vu que le Bureau des activités pour les travailleurs a récemment organisé un colloque international sur les syndicats et le secteur informel. Il a regretté que les documents du Bureau ne tiennent pas davantage compte des conclusions auxquelles a abouti ce colloque. La définition du secteur informel, telle qu'elle ressort des paragraphes 6 à 13 du premier document du Bureau, montre que les travailleurs sont dépourvus de protection et, dans ces conditions, le groupe des travailleurs se demande s'il est souhaitable que le Bureau encourage l'essor de ce secteur.
13. Au cours des dix dernières années, les syndicats ont été actifs dans le secteur informel tandis que, souvent, les gouvernements sont restés passifs. Leur participation est décisive pour régler les problèmes que pose ce secteur. Les syndicats ont un rôle particulièrement important à jouer dans l'organisation du secteur informel, mais le Bureau, aux paragraphes 52 à 58 de son document, néglige en grande partie ce potentiel. Le groupe des travailleurs appuie sans réserve les efforts faits par le Bureau pour promouvoir les travaux d'infrastructure à forte intensité de travail, comme il est indiqué aux paragraphes 60 à 68; il importe que des ressources suffisantes soient disponibles pour qu'il soit possible de répondre aux demandes des pays en développement.
14. Le groupe des travailleurs appuie aussi avec force l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 81 à 89. Les systèmes de microassurance imposent une charge excessive aux travailleurs tout en libérant les employeurs de leurs responsabilités. L'appui de l'Etat est essentiel pour que les travailleurs du secteur informel soient intégrés dans les régimes de sécurité sociale qui protègent tous les travailleurs du pays et qui bénéficient de la pleine participation des employeurs. Le Bureau devrait appuyer les syndicats qui s'efforcent de concevoir de nouveaux systèmes. Le groupe des travailleurs juge important, comme il est indiqué au paragraphe 92, que les normes et la législation du travail soient appliquées progressivement dans le secteur informel, mais sans compromettre les normes relatives aux droits fondamentaux de l'homme et aux formes d'emploi abusif.
15. M. Patel (membre travailleur) s'est demandé si la meilleure réponse à l'illégalité consiste à abaisser le niveau de la législation. La déréglementation du secteur des transports publics en Afrique du Sud est instructive à cet égard. Elle a entraîné beaucoup de pertes en vies humaines à cause du non-respect du code de la route et de la concurrence féroce entre chauffeurs de taxi. Face à cette situation, l'Etat a pris des mesures d'incitation et amélioré l'infrastructure tout en se montrant plus sévère en ce qui concerne, par exemple, la fiscalité, les conditions d'emploi ou le respect du code de la route. L'appui public a favorisé le respect de la loi. Le secteur informel n'est pas le moteur de la croissance mais un moyen de survie; on y trouve beaucoup d'enfants astreints au travail et les droits des travailleurs y sont souvent violés. Il n'y a pas donc pas lieu de le promouvoir; la mission de l'OIT est de le transformer. Il n'y a pas non plus lieu de créer un double système de droits pour les travailleurs. L'application de la convention (n° 141) sur les organisations de

travailleurs ruraux, 1975, et de la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, est particulièrement importante à cet égard. Face aux problèmes posés par le secteur informel, il faut adopter un nouveau mode de développement qui englobe politiques économiques et politiques sociales aux niveaux macroéconomique et microéconomique.

- 16.** Le représentant du gouvernement du Soudan, parlant au nom des gouvernements africains, a insisté sur le rôle important du secteur informel dans la création d'emplois et dans la lutte contre la pauvreté. La neuvième Réunion régionale africaine a jugé que l'OIT doit promouvoir le travail décent aussi bien dans le secteur informel que dans le secteur formel. Il importe aussi de renforcer l'économie rurale afin de freiner l'exode qui a contribué à l'expansion du secteur informel urbain. L'OIT devrait donc encourager les institutions de Bretton Woods à appuyer les programmes de développement rural. Elle devrait aussi élargir ses activités concernant le secteur informel car celles-ci se sont jusqu'à présent limitées à un nombre relativement restreint de pays; il faudrait également qu'elle s'attaque avec plus de vigueur aux obstacles à la création d'emplois, parmi lesquels on trouve le SIDA, problème prioritaire en Afrique. Compte tenu de ces besoins, des ressources suffisantes devraient être allouées aux activités du BIT qui visent le secteur informel. L'orateur a insisté sur l'importance à cet égard du programme «Des emplois pour l'Afrique» et a demandé que les problèmes rencontrés par ce programme soient réglés et qu'il soit étendu à tous les pays africains.
- 17.** Le représentant du gouvernement de l'Inde est convenu que la définition du secteur informel pose des problèmes et a ajouté que les activités de ce secteur sont loin d'être inorganisées dans son pays. Les entreprises du secteur informel respectent souvent la législation, du moins en partie. Quand elles ne le font pas, c'est par manque de ressources et méconnaissance des lois. Il risque de ne pas être possible de faire appliquer toute la législation du travail dans le secteur informel, mais il faudrait s'efforcer d'y faire respecter un minimum de normes concernant le salaire minimum, la sécurité et la santé au travail et la sécurité sociale. Il importe donc de réformer le cadre juridique, et les services consultatifs du BIT sont nécessaires dans ce domaine. L'évolution récente montre aussi l'importance des organisations de producteurs du secteur informel dans le relèvement des salaires et l'amélioration des conditions de vie. Une approche multidisciplinaire du secteur informel est nécessaire. L'approche stratégique de la création d'emplois dans le secteur informel urbain, adoptée par un atelier national organisé en février 2000 en Inde, peut servir d'exemple. L'orateur a suggéré de former un groupe stratégique réunissant le BIT et le gouvernement pour guider la mise en œuvre des recommandations de l'atelier. Il s'est déclaré favorable à ce que le secteur informel fasse l'objet d'une discussion à la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail.
- 18.** M. Anand (membre employeur) a souligné que l'emploi et la pauvreté sont les questions prioritaires dans le secteur informel et que celui-ci recèle un énorme potentiel d'emplois. Pour que ce potentiel puisse être exploité, il faut développer les infrastructures, institutions, installations et services de soutien. Comme la ligne de démarcation entre secteur formel et secteur informel de même qu'entre milieu rural et milieu urbain tend à s'estomper, il faut aussi adopter une approche universelle englobant les uns et les autres. Les stratégies proposées par le BIT devraient être testées dans des zones pilotes. Les conclusions de l'atelier national sur l'approche stratégique de la création d'emplois dans le secteur informel urbain en Inde pourraient servir de base à ces expériences pilotes.
- 19.** La représentante du gouvernement du Danemark a fait observer qu'il n'y a jamais eu au sein de l'OIT de véritable consensus au sujet de l'approche à adopter vis-à-vis du secteur informel et elle a déclaré espérer que les tentatives actuellement faites pour promouvoir le travail décent dans ce secteur facilitera ce consensus. Il faut continuer à affiner la notion de secteur informel et sa définition statistique afin d'inclure non seulement les unités de production, mais aussi le travail et l'emploi informels, et il faut aussi se garder d'envisager de la même façon le secteur informel dans les pays développés et dans les pays en

développement. L'approche de l'OIT – renforcement du potentiel de production, amélioration du sort des plus pauvres et application progressive des normes du travail, à commencer par les normes fondamentales – ne peut qu'être approuvée. Un large dialogue associant les partenaires tripartites et d'autres parties prenantes est également nécessaire. En ce qui concerne la proposition d'une conférence en 2002, l'oratrice a jugé indispensables de larges échanges avec les universitaires et les ONG s'occupant de ces questions.

20. La représentante du gouvernement du Portugal a estimé que les documents du BIT auraient dû être plus équilibrés en ce qui concerne le secteur informel dans les pays développés. Les pays de l'Union européenne ont adopté pour le travail non déclaré une stratégie coordonnée qui inclut différentes mesures en faveur de la formation et du travail indépendant et des politiques sociales du marché du travail. Une collaboration entre partenaires sociaux est nécessaire pour mettre au point ces outils. En ce qui concerne la conférence qu'il est proposé d'organiser en 2002, l'oratrice a suggéré que des représentants du secteur informel (entreprises, travailleurs, ONG) y participent.
21. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a souligné que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail offre un cadre pour promouvoir la protection sociale et l'organisation des travailleurs et des producteurs du secteur informel. Cela ne se reflète pas comme il convient dans les deux documents du Bureau. L'exercice des droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration permettra aux travailleurs de participer à la définition des règles et des institutions, y compris les régimes de sécurité sociale et autres formes de protection des travailleurs. L'orateur a déclaré approuver l'idée que ce thème soit discuté lors d'une conférence en 2002.
22. Le représentant du gouvernement de la Chine a reconnu l'importance des travaux consacrés par le BIT au secteur informel vu le nombre croissant de travailleurs que ce secteur absorbe et la priorité que certains gouvernements attachent à cette question. En ce qui concerne les travaux futurs du Bureau, il a proposé un certain nombre de priorités: allocation de ressources supplémentaires aux programmes focaux qui s'occupent du secteur informel; poursuite des recherches et développement d'indicateurs statistiques qui reflètent plus fidèlement la réalité; renforcement de la coopération afin qu'il soit possible d'améliorer le cadre juridique en tenant compte des expériences des différents Etats Membres et qu'une plus grande attention soit accordée à la protection des travailleuses et aux femmes chefs d'entreprise.
23. La représentante du gouvernement de la France a approuvé la stratégie de l'OIT qui consiste à promouvoir l'emploi tout en garantissant un travail décent. Elle a insisté sur l'adaptation de la formation aux besoins du secteur informel, l'apprentissage ayant une grande importance sur ce plan, et sur l'amélioration du cadre juridique, l'accent devant notamment être mis sur la protection sociale ainsi que sur la sécurité et la santé au travail. Il faut analyser en permanence la situation afin d'affiner les stratégies actuelles. Pour préparer la conférence qu'il est proposé d'organiser en 2002, il faudrait réunir davantage de données statistiques, analyser les activités informelles dans des contextes macroéconomiques donnés et examiner les effets des réglementations concernant le secteur informel.
24. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a déclaré que, selon lui, la déréglementation n'est pas la solution des problèmes du secteur informel. D'un autre côté, il sera difficile d'assurer l'intégration de ce secteur dans le cadre juridique existant. Les nouvelles pistes et solutions auxquelles travaille le BIT sont donc précieuses et devront être examinées plus avant.
25. La représentante du gouvernement de Trinité-et-Tobago a félicité le BIT pour le caractère global de son approche ainsi que pour le rôle de pionnier qu'il joue afin d'enrichir les

connaissances sur la dynamique du secteur informel. Les informations sur ce secteur qui existent hors du BIT devraient être davantage exploitées. Il faudrait aussi accorder une attention particulière aux mécanismes propres à aider les plus pauvres, pour lesquels le secteur informel est un moyen de survie.

26. Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est déclaré favorable à ce que les questions qui intéressent le secteur informel continuent à être examinées au niveau tripartite entre partenaires sociaux. Il s'est également déclaré favorable à ce qu'une assistance soit apportée au secteur informel à tous les niveaux et de différentes manières, par exemple pour surmonter les obstacles administratifs et financiers ou en ce qui concerne la flexibilité du marché du travail et la protection sociale.
27. La représentante du gouvernement du Japon, faisant référence au deuxième document du Bureau, est convenue que la qualité de l'emploi est un domaine dans lequel l'OIT peut contribuer de manière décisive au développement de l'entreprise. Elle a aussi noté que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ne fait pas de distinction entre secteur formel et secteur informel et que l'application des normes du travail sera graduelle. Le BIT devrait concevoir de nouveaux modèles de sécurité sociale pour le secteur informel. En ce qui concerne la discussion qui pourrait avoir lieu en 2002, l'oratrice a déclaré préférer que cette discussion s'inscrive dans le cadre de la Conférence internationale du Travail.
28. Le représentant du gouvernement de la Bulgarie a évoqué les facteurs qui ont été à l'origine de l'essor du secteur informel dans son pays, notamment l'absence d'une législation appropriée et les relations ambiguës entre l'Etat et la population. Face aux problèmes qui en ont découlé, le gouvernement s'est attaché à formuler des règles plus claires et à protéger la liberté des entreprises et des consommateurs. L'orateur a déclaré approuver l'approche holistique adoptée par l'OIT.
29. Un représentant du Directeur général (M. Brú) a répondu aux observations faites par les membres de la commission en expliquant que le document n'a rien d'ambivalent en ce qui concerne la position du BIT vis-à-vis du secteur informel, mais qu'il fait ressortir la nécessité d'approches adaptées aux différentes composantes de ce secteur. Globalement, l'objectif est de transformer le secteur informel mais, vu l'hétérogénéité de celui-ci, il y a des limites à cette transformation. Le Bureau convient qu'il doit poursuivre ses travaux sur les systèmes de microassurance afin de déterminer dans quelle mesure ils sont efficaces. Le rapport du Colloque international sur les syndicats et le secteur informel figure à l'ordre du jour de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes<sup>4</sup>. Le Bureau pourra donc s'appuyer sur les résultats des discussions des deux commissions. L'OIT demeure confrontée à un dilemme, à un choix entre promotion et régularisation du secteur informel. Il faudra faire face à ce dilemme en s'employant à traduire dans les faits le concept de travail décent, auquel le Directeur général est très attaché, c'est-à-dire en accordant une égale importance à la quantité et à la qualité des emplois.
30. Une représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Capt) a informé la commission que toute décision concernant la conférence ou le forum qu'il est proposé de consacrer au secteur informel en 2002, séparément de la session normale de la Conférence internationale du Travail, devra être prise dans le cadre du programme et budget pour 2002-03, qui sera examiné pour la première fois par le Conseil d'administration en novembre 2000.

<sup>4</sup> Voir document GB.277/STM/5.

31. Le vice-président travailleur a indiqué que son groupe fera savoir dans quelques jours, durant les débats du Conseil d'administration, s'il préfère que la discussion sur le secteur informel s'inscrive dans le cadre de la Conférence internationale du Travail ou qu'une conférence distincte soit organisée.
32. Le vice-président employeur a indiqué que son groupe n'est nullement opposé à toute réglementation de l'économie: il est opposé à un excès de réglementation, excès qui est l'un des facteurs à l'origine de l'essor du secteur informel.

## **II. Stratégie et activités de l'OIT concernant les problèmes sociaux et d'emploi en situation de crise**

33. M. Hultin (directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a souhaité la bienvenue à M. José Ramos-Horta, responsable politique au Timor oriental. Il a rendu hommage au travail de M. Ramos-Horta pour promouvoir les droits de l'homme et aider à mettre fin à la crise. M. Ramos-Horta a reçu le prix Nobel de la paix en 1996.
34. M. Ramos-Horta a remercié la commission de son invitation. Il a également remercié M. Wahid, Président de l'Indonésie, de son aide à la transformation du Timor oriental, de ses activités de longue date en faveur de la démocratie et de son récent voyage au Timor oriental. Il a félicité le BIT de son étude en précisant qu'il aiderait considérablement à l'établissement de plans en matière d'emploi, de politique sociale, de reconstruction ainsi qu'à la mise en place de la société civile dans l'optique de l'accession à l'indépendance. Depuis l'intervention de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) en octobre 1999, il n'y a eu aucune violence politique, et il faut sur ce point rendre hommage aux efforts déployés par les diverses institutions du système des Nations Unies et par le gouvernement indonésien. La situation actuelle offre à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions du système l'occasion de faire aboutir leurs efforts de promotion de la paix et de la stabilité. Les pays donateurs doivent honorer leurs engagements. Ils doivent répondre aux attentes et remplir leurs promesses comme les obligations de Tokyo.
35. M. Ramos-Horta a demandé comment il serait possible de maintenir la paix et la stabilité sans création d'emplois, compte tenu de l'état de bouleversement de l'administration civile, de la destruction des propriétés, du niveau sans précédent du chômage et de la quasi-absence d'activité économique. Il a insisté sur les possibilités considérables du Timor oriental qui a des ressources naturelles satisfaisantes et est autosuffisant en ce qui concerne l'agriculture, le pétrole, le gaz, le marbre et le café. En revanche, le Timor oriental manque de main-d'œuvre qualifiée. Les projets présentés par le BIT sont extrêmement importants et devraient aller de pair avec d'autres programmes humanitaires. Il faut que le secteur privé, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, crée des emplois. L'intervenant a lancé un appel aux pays donateurs pour qu'ils appuient les propositions du BIT, préparées en coopération avec des dirigeants du Timor oriental, y compris M. Xanana Gusmão.
36. L'Organisation des Nations Unies a été chargée de reconstruire le Timor oriental à partir de zéro. L'orateur a remercié les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de la République de Corée et de la Chine et a espéré que les deux prochaines années seraient couronnées de succès. Il est important que l'ONU quitte le Timor oriental en octobre 2001 en sachant qu'elle a fait le maximum pour laisser un pays doté d'institutions démocratiques, d'un parlement national, de médias indépendants et d'une véritable société démocratique.

37. M. Ramos-Horta a souligné que ceux qui étaient morts n'étaient pas morts pour rien. Il a espéré que dans dix ans le Timor oriental aurait un système judiciaire puissant et indépendant et un mouvement social démocratique indépendant, qu'il respecterait les droits de l'homme et ne persécuterait personne pour ses idées. Pour atteindre cet objectif, le partenariat entre l'OIT, l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions est d'une importance critique. Toute la communauté internationale est concernée et pas seulement la population du Timor oriental. L'ONU ne peut se permettre un échec. Un succès consoliderait ses activités partout dans le monde mais aiderait également le Timor oriental à renforcer ses relations avec ses voisins. M. Ramos-Horta a indiqué qu'il avait effectué, avec M. Gusmão, plusieurs déplacements dans de nombreux pays de la région de l'ANASE, au Japon, en Chine et en Europe et qu'ils avaient reçu l'assurance d'un soutien et avaient pu affirmer à leurs voisins que le Timor oriental, une fois indépendant, serait un partenaire constructif de la région. L'intervenant a espéré que dans deux ou trois ans la population du Timor oriental pourrait féliciter l'Organisation des Nations Unies de son succès.
38. Le président a remercié M. Ramos-Horta de son intervention qui enrichira les travaux de la commission et aidera à préparer les activités du BIT visant à améliorer l'emploi et la stabilité sociale dans la région.
39. Un représentant du Directeur général (M. Islam, directeur du Département du redressement et de la reconstruction) a présenté le document du Bureau<sup>5</sup>. De nombreux pays traversent des crises de types différents: conflits armés, calamités naturelles, tempêtes sur les marchés financiers et transitions sociales difficiles. Le BIT cherche à aider les pays et les territoires par le biais de la création d'emplois et de revenus et de l'intégration sociale, c'est-à-dire en favorisant la transition d'une situation d'urgence vers une situation de reconstruction avec des objectifs de développement plus larges. Les activités menées pendant une période d'urgence peuvent avoir des répercussions sur la reconstruction.
40. Le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction a été mis en place en octobre 1999 pour renforcer la capacité d'intervention en cas d'urgence du BIT. Parmi les activités prévues figurent notamment la création d'emplois par des travaux de reconstruction intensifs, le développement de l'économie locale, la mise en place de filets de sécurité sociale et la promotion du dialogue social et de la protection sociale. Il est nécessaire d'attirer l'attention sur l'importance de l'emploi et de la lutte contre les inégalités sociales et autres problèmes sociaux en situation de crise ainsi que d'augmenter la capacité des mandants de l'OIT de jouer un rôle dans la surveillance des crises et de prévenir et traiter leurs conséquences.
41. Comme il est impossible d'agir sur tous les fronts, certains critères sont nécessaires pour décider de la participation du BIT: gravité de la situation, niveau de développement et aptitude du pays en crise à faire face, fréquence des crises, degré de préoccupation et d'implication des Nations Unies, évaluation du bien-fondé de l'intervention et existence des capacités et ressources techniques.
42. Le programme focal est d'une envergure limitée. Son succès dépendra de son aptitude à s'appuyer sur les meilleures compétences techniques. Ses moyens d'action seront un réseau de crise établi par le BIT, des groupes de travail spéciaux, un registre de consultants spécialisés dans la gestion des crises, un ensemble d'outils génériques et des manuels relatifs à la création d'emplois. Il cherchera à participer à la mise au point de systèmes de détection précoce utilisant des indicateurs comme les niveaux de pauvreté et l'exclusion sociale.

<sup>5</sup> Document GB.277/ESP/2.

43. En République démocratique du Congo, le BIT a aidé à la réintégration des soldats démobilisés, avec l'appui de la Banque mondiale. Au Timor oriental, il a mis au point un ensemble de programmes de création d'emplois, de services professionnels et de microcrédits. En Sierra Leone, il a préparé un lot de propositions comme le programme en faveur de l'emploi pour la paix qui sera bientôt opérationnel. En Indonésie, il a aidé au redressement à la suite de la crise économique, en abordant les problèmes de l'emploi et du sous-emploi par la création d'un fonds dont l'objectif est la création d'emplois. Il a fallu rapidement trouver un financement et mobiliser des ressources en étroite collaboration avec d'autres organisations. Pour cela, le BIT a dû former des partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies et au-delà et préparer des procédures financières et administratives accélérées.
44. Une représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Date-Bah, directrice du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction) a déclaré que les efforts entrepris jusqu'à présent montraient la valeur ajoutée que l'OIT pouvait apporter. Elle a présenté les activités entreprises depuis la publication du document du Bureau. Une mission doit se rendre au Mozambique pour évaluer les besoins à la suite des récentes inondations. Aux Philippines, le BIT a participé à la mise en place de 46 nouvelles entreprises et a assuré une formation à plus d'un millier de personnes dans les zones de paix. Dans l'Etat d'Orissa, en Inde, le bureau de zone de l'OIT organisera, avec l'aide du programme régional de l'OIT ASSIST, une nouvelle mission chargée de préparer d'éventuelles interventions du BIT dans le domaine social. En Sierra Leone, une deuxième mission multidisciplinaire a été lancée. Le ministère du Travail a demandé la mise en place rapide du Programme en faveur de l'emploi pour la paix préparé antérieurement par le BIT pour remédier à la grave situation du chômage. Au Timor oriental, le directeur régional du BIT pour l'Asie et le Pacifique a conduit une mission multidisciplinaire dans le territoire en consultation avec l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (UNTAET). Le BIT a répondu à la demande de l'UNTAET qui souhaitait des candidats pour détacher du personnel. On ne peut espérer une paix durable sans régler les problèmes de l'emploi. Le BIT est doté d'un ensemble unique de qualifications et d'outils pour aborder ces questions, mais il est important d'avoir l'appui des donateurs, sans lequel aucune réponse rapide n'est possible.
45. Le vice-président travailleur s'est félicité du document préparé par le Bureau. Les crises affectent non seulement les pays directement concernés mais également les pays voisins, et il est important que le BIT leur vienne également rapidement en aide. Il faut des qualifications et des ressources suffisantes pour assurer une formation dans les pays touchés afin de promouvoir le dialogue social et la lutte contre la pauvreté. Les pays donateurs sont nombreux mais la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires limite leur aptitude à profiter de cette assistance. La coopération des gouvernements et des partenaires sociaux est importante. Les valeurs qui sont à la base de l'OIT, à savoir la liberté syndicale et la liberté de négociation collective, jouent un rôle critique, et l'Organisation doit s'adjoindre la coopération d'autres institutions comme le HCR et des ONG. De plus, les questions sociales doivent être présentes dans les politiques d'assistance. Le groupe des travailleurs appuie le rôle du dialogue social tel qu'il est présenté dans le document.
46. M. Mansfield (membre travailleur) a souligné le rôle du BIT dans les situations de crise. Au Timor oriental, les dégâts aux plans de l'infrastructure et de la vie civile ont été considérables. La dislocation massive de la société a entraîné l'effondrement des structures institutionnelles et a fait du Timor oriental un terrain d'action pour le BIT. Toutefois, les ressources disponibles sont limitées et il faudrait revoir le budget. Une réunion récente à Darwin (Australie) entre le BIT et des représentants basés au Timor oriental a permis de recenser les activités et les ressources nécessaires. Le BIT a un rôle très important à jouer dans la création d'emplois au Timor oriental où le chômage est supérieur à 80 pour cent et le traumatisme social considérable. Le BIT doit poursuivre le développement d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre au Timor oriental et ailleurs. Comme il

l'a déjà indiqué à plusieurs reprises, le groupe des travailleurs constate avec inquiétude que l'importance et les ressources que le secrétariat accorde à cette question reculent. Le BIT doit multiplier les efforts dans ce domaine et aborder la question du développement d'un cadre de relations professionnelles, car il n'y a aujourd'hui pas de syndicats et déjà des signes d'exploitation. Pour favoriser l'emploi, le BIT pourrait développer la formation professionnelle. L'intervenant a félicité le BIT des travaux menés jusqu'à présent, plus particulièrement dans la région. Le défi consiste aujourd'hui à concrétiser beaucoup des efforts en cours.

47. Le vice-président employeur s'est félicité des efforts consentis au Timor oriental et a noté que le document du BIT présentait des réponses aux crises politiques, crises naturelles et crises financières qui posent toutes des problèmes différents. En Thaïlande et en Indonésie, le dialogue entre les partenaires sociaux est indispensable pour encourager la coopération et garantir que les problèmes économiques ne sont pas aggravés. Dans des situations de crise comme au Kosovo et au Timor oriental, il faut créer des emplois, et le BIT peut apporter une contribution dans le secteur des petites entreprises et dans le secteur informel. Il doit conserver l'objectif général du travail décent en ayant conscience qu'il s'agit dans ce cas d'un objectif seulement et non d'une réalité immédiate. Il faut mettre en place des projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre, mais le BIT ne devrait pas être un organisme d'exécution. D'autres organisations, comme la Banque mondiale, sont plus qualifiées et expérimentées en la matière. Le BIT peut fournir un avis. On peut débattre de l'implication du BIT dans la prévention des crises. D'autres institutions, comme l'Organisation des Nations Unies et l'OTAN, pourraient être mieux placées. Compte tenu de ses ressources limitées, le BIT devrait concentrer ses activités dans les domaines dans lesquels son impact est le plus marqué.
48. La représentante du gouvernement du Portugal a appuyé les activités du BIT en rapport avec la crise et a fait part de la volonté de participation de son gouvernement. Le Portugal a été impliqué de manière bilatérale dans des activités de formation. Elle a approuvé les stratégies de l'OIT et souligné la nécessité de politiques et d'actions administratives rapides qui devraient être plus pratiques qu'académiques. Des procédures administratives plus faciles et le recours à des outils et indicateurs existants pourraient aider à conceptualiser les stratégies du programme.
49. Le représentant du gouvernement du Soudan a pris la parole au nom des gouvernements africains pour remercier M. Ramos-Horta de sa déclaration et souligner que les problèmes posés concernaient également l'Afrique. La neuvième Réunion régionale africaine à Abidjan a montré comment les conflits intervenus dans la région ont entraîné des souffrances et pourquoi le BIT est appelé à appuyer des activités qui favorisent la paix. Les crises politiques que connaît l'Afrique sont aggravées par les catastrophes naturelles et économiques. L'Afrique a besoin de toute une gamme d'activités pour aider les personnes touchées, leur assurer une formation et répondre à leurs besoins. L'orateur a souligné la nécessité d'investissements dans le domaine de l'emploi et a invité le BIT à encourager ces activités et à obtenir le soutien d'organisations comme la Banque mondiale et le PNUD. Les paragraphes 39 et 40 du document contiennent des directives importantes qui ont l'appui des gouvernements africains, et le paragraphe 44 se réfère à la nécessité d'une présence rapide du BIT pour attirer un soutien supplémentaire. L'orateur a demandé que le BIT prenne rapidement des mesures pour venir en aide au Mozambique.
50. Le représentant du gouvernement du Bangladesh a remercié le Bureau de ce document novateur et fait remarquer que le BIT est parvenu à un équilibre entre activités pendant les crises et activités après les crises. Le Bangladesh est confronté à deux types de crise: les cyclones fréquents et l'érosion permanente de la berge des fleuves. Ce dernier problème a entraîné des mouvements de population et des déplacements de terres. Le BIT doit coordonner l'assistance avec des acteurs au niveau national. L'intervenant s'est félicité de

la mise en place de groupes de travail spéciaux et de l'établissement de réseaux avec d'autres organisations.

51. La représentante du gouvernement de la Slovaquie a évoqué la situation dans son pays et noté la progression du chômage qui a atteint 19,2 pour cent et touche plus de 500 000 personnes. Les études ont montré que le chômage de longue durée et le chômage des jeunes restent des questions particulièrement préoccupantes. En novembre 1999, le gouvernement a adopté un plan national pour l'emploi, conformément aux principes de la Stratégie européenne de l'emploi. La coopération du BIT a aidé la Slovaquie à offrir aux hommes et aux femmes des possibilités de travail décent.
52. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a appuyé la promotion de l'emploi par des travaux de reconstruction intensifs notamment. Toutefois, le besoin de réponse rapide fait qu'il faut établir des priorités. Logiquement, il faudrait commencer par réactiver ou développer les filets de sécurité sociale. L'OIT ne devrait pas être la seule responsable et devrait coordonner ses travaux avec les institutions de Bretton Woods.
53. Le représentant du gouvernement de la Chine a noté que les nombreuses crises survenues dans le monde avaient aggravé la pauvreté. Dans les zones touchées, la population doit avoir l'assurance de possibilités d'emploi, et le BIT devrait pouvoir intervenir dès que possible. Ses ressources étant limitées, il doit sensibiliser la communauté internationale à la nécessité urgente de la création d'emplois. L'intervenant a demandé aux équipes multidisciplinaires de renforcer la coordination de manière à améliorer la capacité de réponse de l'Organisation.
54. La représentante du gouvernement du Japon a noté que le BIT pouvait augmenter son aptitude à répondre rapidement aux situations de crise. Il est doté d'un ensemble d'outils lui permettant d'intervenir dans les crises et d'aider au redressement. Les membres gouvernementaux peuvent ainsi se rendre compte de l'urgente nécessité de réunir des fonds. L'oratrice a souhaité qu'une nouvelle discussion soit organisée quand les expériences sur le terrain seraient plus nombreuses.
55. M. Islam a remercié les intervenants de leurs observations et indiqué qu'il avait pris note de la nécessité de collaborer avec d'autres institutions et d'établir des priorités dans les activités. Le paragraphe 48 met en avant cette nécessité, mais manque peut-être de clarté quant à la meilleure manière de collaborer avec les institutions de Bretton Woods. Le programme d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre témoigne depuis longtemps de l'avantage relatif et de l'expertise du BIT dans ce domaine et ajoute une valeur supplémentaire aux efforts de l'Organisation.

### **III. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation»**

56. Une représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Ducci, directrice du Bureau des relations externes et des partenariats) a présenté le document du Bureau et son addendum<sup>6</sup>. Elle a souligné l'importance que l'OIT attache à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le document principal contient un exposé, dans ses grandes lignes, de la

<sup>6</sup> Document GB.277/ESP/3 et Add.1.

contribution apportée jusqu'à ce jour par l'OIT aux travaux préparatoires, notamment les rapports de synthèse présentés conformément à la décision 1 adoptée lors de la première session du comité préparatoire de la session extraordinaire. Le rapport intitulé *Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée*, élaboré par le BIT pour être soumis à la deuxième session du comité préparatoire et communiqué à la Commission du développement social des Nations Unies en février 2000, a été signalé à l'attention des participants. D'autres rapports de synthèse, notamment le rapport et les conclusions de la Consultation internationale sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social<sup>7</sup> et divers autres documents du BIT répondant à la demande du comité préparatoire, ont été fournis au Secrétariat des Nations Unies au titre de la contribution de l'OIT aux travaux préparatoires.

57. M<sup>me</sup> Ducci a attiré l'attention sur les points appelant une décision au paragraphe 11 concernant la contribution globale de l'OIT aux travaux préparatoires; au paragraphe 21 concernant la désignation éventuelle d'une délégation du Conseil d'administration à la session extraordinaire; et au paragraphe 23 concernant l'examen par le Conseil d'administration à sa 279<sup>e</sup> session en novembre 2000 des résultats de la session extraordinaire. Etant donné que les membres de la commission se réunissaient pour la dernière fois avant la session extraordinaire, elle a souhaité tout particulièrement recueillir leurs avis sur ces questions. La session extraordinaire permettra de faire connaître à l'ensemble de la communauté internationale les préoccupations, les positions et les activités de l'OIT.
58. Le vice-président employeur a déclaré que les employeurs avaient lu avec intérêt les documents du BIT, en particulier celui soumis par le Bureau au comité préparatoire, mais qu'ils avaient été déçus par la tonalité et la teneur de ce document. Faisant référence au paragraphe 5, il a exprimé leur préoccupation devant le fait que les conclusions de la Consultation internationale ne figuraient pas parmi les documents soumis au comité préparatoire. Il a demandé qu'elles y figurent car elles reflétaient un consensus tripartite.
59. Les membres de son groupe sont en désaccord avec l'idée, exprimée dans le document présenté au comité préparatoire, qu'il y aurait un lien de cause à effet entre la mondialisation et la croissance de la pauvreté. Si les bénéfices de la mondialisation ont effectivement été inégalement répartis et si elle n'a pas répondu aux attentes, elle n'a certes pas entraîné une aggravation de la pauvreté. La «crise de légitimité» que traverserait le processus de mondialisation évoquée dans le document est une exagération et une mauvaise interprétation de ce qui s'est produit à Seattle, et le Bureau ne devrait pas adopter une telle position. Il a exprimé l'espoir que les représentants des partenaires sociaux seraient en mesure d'accompagner le Directeur général à la session extraordinaire et confirmé que son groupe était favorable à l'examen des résultats de la session extraordinaire lors de la 279<sup>e</sup> session du Conseil d'administration en novembre 2000.
60. Le vice-président travailleur a remercié le Directeur général des efforts déployés par le BIT pour contribuer aux travaux préparatoires et a rappelé la participation active des syndicats, en particulier la CISL, aux préparatifs de *Genève 2000*. La contribution de la CISL aux travaux du comité préparatoire a été très importante, en particulier dans le cadre des débats relatifs aux droits fondamentaux au travail. Les dimensions sociales de la mondialisation seront au cœur des débats et une préparation minutieuse s'impose pour éviter la confusion qui a régné à Seattle. Il a approuvé les paragraphes 5 à 7 du document soumis au comité relatifs au rapport du Bureau intitulé *Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée* ainsi que la coopération du BIT avec d'autres institutions des Nations Unies, et il a demandé instamment au Bureau de présenter un cadre concret dans

<sup>7</sup> Document GB.276/5.

lequel cette coopération pourrait se dérouler. Les points appelant une décision aux paragraphes 11 et 21 ont l'approbation du groupe des travailleurs. Le paragraphe 23 nécessite un complément de réflexions et de consultations.

61. M. Patel (membre travailleur) a jugé que la «crise de légitimité» était une réalité et que le comité devrait être utilisé comme lieu de débats dont la dynamique pourrait être mise à profit pour aboutir à un consensus sur l'architecture sociale d'une économie mondialisée.
62. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a dit attacher une grande importance à la contribution de l'OIT, en particulier du fait que les problèmes qui relèvent de son mandat seront au cœur des préoccupations de la session extraordinaire. Il s'agit notamment du travail décent, de la lutte contre la pauvreté, de la création d'emplois, de l'insertion sociale et de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail. Elle a rappelé que c'est à Copenhague que la question des normes fondamentales du travail a été traitée pour la première fois. Elle a demandé s'il serait possible d'organiser une série de tables rondes dans le cadre de la commission plénière évoquée au paragraphe 9 a) du document du Bureau. Elle a sollicité un complément d'informations sur les manifestations spéciales que le BIT organisera durant la session extraordinaire et elle a souligné la nécessité d'établir une étroite liaison entre les processus d'examen Copenhague+5 et Beijing+5. Elle s'est déclarée favorable à l'ensemble des points appelant une décision. En ce qui concerne le paragraphe 23, il est tout particulièrement important de se donner les moyens d'assurer un suivi adéquat des résultats de la session extraordinaire.
63. Le représentant du gouvernement de l'Inde a rappelé l'importante contribution qu'a apportée l'OIT au Sommet social. Celle-ci a dûment trouvé un écho dans les résultats du Sommet, en particulier dans l'engagement 3 de la Déclaration de Copenhague. Favorable à l'évocation de la «crise de légitimité» que traverse le processus de mondialisation, il a souligné le rôle positif que l'OIT jouera lors de la session extraordinaire et les efforts qu'elle déploie pour faire face à la crise actuelle du chômage et du sous-emploi. Une collaboration avec d'autres organisations internationales s'impose afin de parvenir au plein emploi, et il est nécessaire d'inclure les conclusions de la consultation internationale dans la contribution globale de l'OIT aux travaux préparatoires. Les points appelant une décision ont reçu son appui. A propos du paragraphe 23, il a demandé au Bureau de préparer un document exhaustif pour la session de novembre 2000.
64. La représentante du gouvernement de la Croatie, rappelant la déclaration du Directeur général dans sa préface au document intitulé *Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée*, a souligné la nécessité d'établir un lien étroit entre les processus d'examen Beijing+5 et Copenhague+5. Compte tenu de la nécessité de renforcer la collaboration et les échanges d'expériences, le rapport du Directeur général offre un excellent point de départ pour des actions communes. Faisant référence à l'attachement de son pays à la pleine application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, elle a pris note avec grande satisfaction de l'importance qui est accordée à cet instrument et aux normes fondamentales du travail dans les conclusions concentrées de la 38<sup>e</sup> session de la Commission du développement social des Nations Unies. Elle a déclaré approuver tous les points appelant une décision.
65. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a remercié M. Patel de sa déclaration et souligné la nécessité de parvenir à un consensus pour donner une armature sociale à l'économie mondialisée. Faisant référence aux initiatives en cours de négociation dans le cadre des travaux préparatoires, elle a souligné la position prééminente qu'occupe l'OIT, en particulier dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale, ainsi que du travail des enfants et des normes du travail fondamentales. Il est reconnu que l'OIT doit jouer un rôle actif dans les travaux préparatoires, et les propositions du Bureau visant à entreprendre d'autres activités sont accueillies favorablement. L'oratrice a approuvé la proposition d'organiser un forum mondial sur l'emploi en 2001 et, compte tenu du peu de temps

disponible pour sa préparation, elle a jugé important que la commission examine la manière dont le Bureau devrait procéder.

66. La représentante du gouvernement du Danemark s'est associée aux commentaires des représentantes des Pays-Bas et du Royaume-Uni et elle a félicité l'OIT de son importante contribution aux travaux préparatoires. Prenant note avec intérêt et satisfaction du document soumis au comité, elle s'est déclarée favorable à l'ensemble des points appelant une décision.
67. Le représentant du gouvernement de la Suisse a approuvé les points appelant une décision. Concernant les travaux préparatoires, il a déclaré qu'un grand nombre des initiatives et des préoccupations de l'OIT figuraient en fait dans le projet de texte du président; le Forum mondial devrait offrir à l'OIT la possibilité de mettre au point une stratégie en matière d'emploi. A ce propos, l'expérience positive de l'OCDE devrait être étudiée. Il a remercié l'OIT d'avoir mis ses locaux à la disposition des pays les moins développés et du forum *Genève 2000*, ainsi que de sa collaboration constructive avec les autorités suisses.
68. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a approuvé tous les points appelant une décision. Son pays souhaiterait que des discussions sur les résultats de la session extraordinaire aient lieu de préférence en novembre 2000, dans le cadre de la commission.
69. Le représentant du gouvernement du Pérou a exprimé son accord avec les deux aspects interdépendants évoqués dans le document du BIT soumis au comité préparatoire, à savoir l'importance qu'il convient d'attacher à l'élaboration de politiques plus cohérentes et mieux coordonnées et le programme global de l'OIT sur un travail décent. Ces propositions vont dans le sens des orientations de son gouvernement qui considère que le problème de la pauvreté et les mesures nécessaires au niveau international pour y remédier sont de nature fondamentalement politique, et que par conséquent il faut qu'une véritable volonté politique se manifeste pour agir dans ce domaine. Il a souscrit à tous les points appelant une décision.
70. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran s'est déclaré satisfait du document du Bureau et a exprimé son soutien pour les préparatifs de l'OIT en vue de la session extraordinaire. Exprimant les inquiétudes de son gouvernement concernant les conséquences sociales de la mondialisation, il a souligné l'utilité de la conclusion de la CNUCED X.
71. Répondant au vice-président employeur, la représentante du Directeur général a signalé que le document soumis au comité préparatoire reconnaissait les deux aspects de la mondialisation. Elle a rappelé qu'il était dit dans le document que «même si elle a permis bien des progrès, la mondialisation, sous sa forme actuelle, n'a pas eu pour effet que le fonctionnement des marchés profite à tout le monde» (p. vii). On s'est efforcé dans ce document de faire ressortir à la fois les aspects positifs de la mondialisation et les problèmes sociaux qu'elle a engendrés. En ce qui concerne l'évocation de la «crise de légitimité» que traverse le processus de mondialisation, elle a signalé que cela reflétait les préoccupations manifestées par des personnes de divers horizons, non pas seulement dans les rues de Seattle, mais également par exemple dans le cadre de la CNUCED X.
72. Répondant au vice-président travailleur, elle a déclaré que les propositions de l'OIT relatives à d'autres initiatives portant sur une approche coordonnée des politiques socio-économiques, ainsi que la promotion d'un travail décent, mettaient l'accent sur la nécessité d'établir des partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies.
73. En réponse à la demande formulée par la représentante du gouvernement des Pays-Bas, elle a indiqué que, lorsque le Bureau a élaboré ce document, il était encore possible d'envisager des tables rondes dans le cadre de la commission plénière lors de la session

extraordinaire. Ce n'est qu'à l'occasion des consultations intersessions qui ont eu lieu à la fin du mois de février 2000 que la décision a été prise de ne pas en organiser dans le cadre officiel de la session extraordinaire. Cette situation est évoquée au paragraphe 12 de l'addendum au document.

74. Elle a apporté un complément de précisions sur les activités parallèles programmées, dans certains cas en collaboration avec divers partenaires, en particulier des organisations internationales. Elle a cité notamment une participation active au colloque organisé par les autorités suisses; des activités concernant les syndicats; des initiatives relatives au travail des enfants; des activités portant sur la microfinance; sur les investissements à forte intensité de main-d'œuvre et les systèmes de garantie de ressources pour les chômeurs. Deux manifestations ayant trait à l'égalité des sexes sont également prévues, reliant les processus d'examen Copenhague+5 et Beijing+5. Des expositions et des campagnes d'information sont programmées. D'autres informations seront fournies dès que le programme définitif des manifestations sera disponible. Les locaux du BIT seront mis à la disposition du forum *Genève 2000*. De nombreuses manifestations, pas nécessairement organisées par le Bureau, auront lieu dans le bâtiment du BIT lui-même. Enfin, répondant au vice-président employeur, elle a ajouté que les conclusions de la Consultation internationale ont en fait été soumises au secrétariat du comité préparatoire.
75. *La commission recommande au Conseil d'administration de prendre note de la contribution globale de l'OIT aux travaux préparatoires, et en particulier du document intitulé Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée, soumis par le Directeur général à la deuxième session du comité préparatoire.*
76. *La commission recommande que, sous réserve de la recommandation de la Commission du programme, du budget et de l'administration, le Conseil d'administration désigne une délégation tripartite, composée d'un membre de chacun des groupes, qui accompagnera le Directeur général au sein de la délégation de l'OIT à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.*
77. *La commission recommande au Conseil d'administration d'arrêter les dispositions à prendre en vue de l'examen, à sa 279<sup>e</sup> session (novembre 2000), des résultats de la session extraordinaire.*

- 
78. A la fin de la réunion, comme il ne restait pas suffisamment de temps pour discuter de la proposition faite par la représentante du gouvernement des Pays-Bas au nom du groupe des PIEM, M. Hultin a déclaré que le bureau de la commission en discuterait lors de la réunion de la semaine suivante. Les membres gouvernementaux ont été encouragés à faire connaître au président de la commission leurs observations sur l'ordre du jour de la commission pour les futures sessions afin de lui permettre de les transmettre au bureau, lequel prendra les décisions relatives à l'ordre du jour conformément à la pratique établie.

Genève, le 29 mars 2000.

*Points appelant une décision:*   paragraphe 75;  
   paragraphe 76;  
   paragraphe 77.

